

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 22 avril 2025 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

25-04-0249 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 22 avril 2025 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

25-04-0250 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

25-04-0251 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-04-0252 Appui à la demande d'intervention déposée au gouvernement du Québec concernant l'intégration et le maintien des enfants ayant des besoins particuliers dans les camps de jour

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a résolument fait le choix de l'inclusion des personnes en situation de handicap au tournant des années 1980, conformément à ses engagements et obligations juridiques internationaux de respecter les droits de la personne, un choix qu'il n'a cessé de réaffirmer depuis;

CONSIDÉRANT que les camps de jour, comme l'ensemble des services publics au Québec, ont des obligations juridiques envers les enfants en situation de handicap;

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne*, une loi quasi constitutionnelle qui a préséance sur toute loi du Québec, interdit la discrimination dans les services offerts au public;

CONSIDÉRANT que l'administration d'un camp de jour doit tenter d'accommoder l'enfant en situation de handicap et ne peut le référer automatiquement à un camp spécialisé;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – volet accompagnement (PAFLPH) est financé à la hauteur de 5,4 M \$, ce qui permet de répondre approximativement à 30 % de la demande actuelle en accompagnement du loisir pour les personnes handicapées, dont près de 80 % de ces sommes sont dédiées aux camps de jour;

CONSIDÉRANT que les demandes d'accompagnements pour les enfants ayant des besoins particuliers tant sur le plan physique que psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'agir;

CONSIDÉRANT que le comité interministériel qui vise à assurer un continuum de services adéquats pour les enfants ayant des besoins particuliers durant toute l'année, incluant la période estivale, a été créé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE dans l'objectif de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur obligation d'accommodement raisonnable et dans l'adaptation des services destinés aux enfants en situation de handicap, la Ville appuie la demande de la Fédération québécoise des municipalités acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville appuie les recommandations suivantes afin de déployer des pistes de solutions à court terme pour permettre aux camps de jour du Québec de répondre à la demande, soit :

- bonifier à 20 M \$ l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – volet accompagnement (PAFLPH), qui, selon le financement actuel, répond à uniquement 30 % de la demande;
- prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et Éric Beauchemin, directeur général de l'Association des camps du Québec.

« ADOPTÉE »

25-04-0253 Autorisation / Indexation annuelle pour l'année 2025 / Ententes relatives à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour le traitement des dossiers à la cour municipale

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'Entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges le 25 février 1995 (Entente 1995);

CONSIDÉRANT que cette entente a été modifiée par une entente entrée en vigueur le 10 mai 2012 (Modification 2012);

CONSIDÉRANT que l'article 16 de l'Entente 1995 et l'article 7.2.3 de la Modification 2012 précisent les coûts ainsi que les modalités de l'indexation annuelle à appliquer;

CONSIDÉRANT que la Ville est partie prenante auxdites Ententes;

CONSIDÉRANT que l'indexation n'a pas été appliquée depuis l'entrée en vigueur de la Modification 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 19 mars 2025, la résolution 25-03-19-20 autorisant l'application du tarif indexé pour l'exercice financier de 2025 pour les frais suivants :

1. Frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile : 68 \$;
2. Frais de fermeture de dossier : 135 \$;
3. Frais de saisie de constat : 7 \$.

CONSIDÉRANT que l'application de la résolution 25-03-19-20 est conditionnelle à la réception d'une copie certifiée conforme de la résolution des conseils de chacune des municipalités locales;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la Cour municipale régionale à appliquer le tarif indexé pour les frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile (68 \$), les frais de fermeture de dossier (135 \$) et les frais de saisie de constat (7 \$) pour l'exercice financier de 2025;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de rendre applicable ce tarif.

« ADOPTÉE »

25-04-0254 Autorisation de signature et mandat au notaire / Acquisitions par le ministre des Transports et de la Mobilité durable et établissement de servitudes / Parties des lots 1 678 450, 3 185 663, 4 179 844 et 4 179 845 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du chemin de la Petite-Rivière / Hôpital Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et Mobilité durable (MTMD) veut acquérir une partie des lots 3 185 663, 4 179 844 et 4 179 845 dans le cadre du projet de l'aménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes (route 340) devant l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le MTMD demande l'établissement d'une servitude de travail sur une partie du lot 4 179 844 et de servitudes de non-accès sur une partie des lots 1 678 450, 3 185 663 et 4 179 844;

CONSIDÉRANT que les lots susmentionnés appartiennent à la Ville;

CONSIDÉRANT que le MTMD demande à la Ville, dans une lettre datée du 21 mars 2025, d'identifier jusqu'à deux notaires afin que le MTMD accorde un mandat relatif à la préparation des rapports sur les titres pour chacun desdits lots et d'ainsi signer la documentation requise en ce sens;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire du ministère des Transports et Mobilité durable pour le choix de notaire relativement à la préparation des rapports sur les titres des propriétés pour les acquisitions et l'établissement de servitudes sur les lots 1 678 450, 3 185 663, 4 179 844 et 4 179 845, ainsi que tout autre document administratif en lien avec la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-04-0255 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 25-02-0076 / Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1857 / Réalisation de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eau, de rues, de pistes cyclables, de trottoirs, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles à divers endroits de la Ville

Le conseil prend acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction, daté du 10 avril 2025, de la résolution 25-02-0076 relative à l'avis de motion et au dépôt du projet de règlement d'emprunt n° 1857 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 24 979 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eau, de rues, de voies cyclables, de trottoirs, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie), ainsi que de la résolution modifiée.

25-04-0256 Financement / Numérisation et destruction de documents des archives

CONSIDÉRANT le transfert d'une grande partie des archives municipales au 190, avenue Saint-Charles en raison du déménagement au Pôle municipal;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'un manque d'espace, il y a lieu de procéder au tri et à la numérisation d'archives municipales ainsi qu'à la destruction de documents ayant atteint leur durée de vie utile;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense maximale de 50 000 \$, taxes applicables non comprises, afin de procéder au tri et à la numérisation d'archives municipales, ainsi qu'à la destruction de documents ayant atteint leur durée de vie utile;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

25-04-0257 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 25-03-0142 / Financement / Programme de réaménagement de parcs

Le conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 15 avril 2025, de la résolution 25-03-0142 relative au financement du programme de réaménagement de parcs par le fonds de parcs et espaces verts, ainsi que de la résolution modifiée.

25-04-0258 Dépôt / Liste des comptes / Période du 1^{er} mars au 4 avril 2025

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 1^{er} mars au 4 avril 2025 totalisant un montant de 13 681 805,75 \$.

25-04-0259 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 8 avril 2025 présentée par la conseillère principale en ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

25-04-0260 Dépôt / Procès-verbaux de comités de santé et sécurité du travail

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions des comités de santé et de sécurité du travail suivants :

- des employés du Pôle municipal et des services administratifs SSI, tenue le 2 avril 2025;
- des employés de la bibliothèque, tenue le 18 mars 2025.

25-04-0261 Aide financière / Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Compétition Liliane-Lambert 2025

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière aux organismes pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de leurs tournois et compétitions annuels de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 55,36 % des participants inscrits dans cet organisme sont des citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 863,57 \$, représentant 55,36 % du coût total des frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre de la compétition Liliane-Lambert 2025, soit versé à l'organisme Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière, le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

25-04-0262 Remboursement / Inscriptions saison 2025 / Entente relative au remboursement des frais d'inscription à une équipe sportive des écoles secondaires de la Cité-des-Jeunes et des Échos

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives des écoles secondaires de la Cité-des-Jeunes et des Échos pour l'année 2025, autorisé par la résolution 24-10-0760;

CONSIDÉRANT que le CSSTL a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 3 225 \$ soit remboursée au Centre de services scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire des Échos (programme sportif du Cerbère) pour les frais d'inscription de l'année 2025, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

25-04-0263 Ajout d'une subvention pour l'année 2025 / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires

CONSIDÉRANT que les organismes accrédités par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires de la Ville peuvent bénéficier d'un support financier pour le support logistique de leurs événements;

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance de nos partenaires associatifs dans l'offre d'organisation et de production d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par le Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs qui vise à remplacer les matelas de protection à la suite des pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches, la proactivité ainsi que la détermination de l'organisme pour remplacer les matelas à moindre coût et pour trouver d'autres sources de financement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyée, à titre de subvention, la somme de 10 500 \$ à l'organisme sportif Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs pour le remplacement de matelas de protection.

« ADOPTÉE »

25-04-0264 Autorisation de signature et désignation du mandataire / Demande d'aide financière / Ministère de la Culture et des Communications / Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2028

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir une collection de volumes variée et diversifiée à la bibliothèque municipale afin de promouvoir la lecture et la culture;

CONSIDÉRANT le programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes offert par ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de maintenir ou améliorer l'accès à des collections documentaires de qualité ainsi qu'à des livres et à des publications en série édités au Québec dans les bibliothèques publiques autonomes du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cheffe de division – Bibliothèque soit autorisée à produire, signer et acheminer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le pour l'achat de documents dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2028;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit désigné comme mandataire pour la signature de la convention d'aide financière à intervenir avec le MCC.

« ADOPTÉE »

25-04-0265 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-25-R1851.13 / Services professionnels / Validation du concept, préparation des plans et devis et surveillance / Travaux de gainage de la conduite d'aqueduc près du 500, boulevard Harwood

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public de services professionnels pour la validation du concept, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de gainage de la conduite d'aqueduc près du 500, boulevard Harwood, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 17 mars 2025 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 25 mars 2025;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par GBI Experts-Conseils inc. pour les services professionnels quant à la validation du concept, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de gainage de la conduite d'aqueduc près du 500, boulevard Harwood, et ce, pour un montant totalisant 71 410 \$, taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-25-R1851.13;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit financé par le règlement d'emprunt n°1851.

« ADOPTÉE »

25-04-0266 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 22, 27, 29, 30, 32 et 33 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1783.02 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement de la route De Lotbinière, entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux de réaménagement de la route De Lotbinière appel d'offres n° 401-110-23-R1783.02, comprenant les ordres de changement n°s 22, 27, 29, 30, 32 et 33 totalisant un montant de 19 194 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-04-0267 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 2 / Demande de prix n° 401-110-22-R1687.02 / Services professionnels / Surveillance / Construction d'un bâtiment de service et remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de travaux de construction d'un bâtiment de service et remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut (appel d'offres n° 401-110-22-R1687.02) comprenant l'ordre de changement n° 2 totalisant un montant de 13 300 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

25-04-0268 Ordre de changement n° 10 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01 / Services professionnels / Ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 10 de services professionnels reliés au projet de travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration (appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01) totalisant un montant de 44 055 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

25-04-0269 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401 110-25-R1775.02 / Services professionnels / Surveillance / Travaux de réaménagement de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par la contrôleuse de projets du Service du génie et de l'environnement, en date du 9 avril 2025, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-25-R1775.02 à l'égard des services professionnels de surveillance pour des travaux de réaménagement de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau.

« ADOPTÉE »

25-04-0270 Autorisation de signature / Transaction et quittance / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement à intervenir entre la Ville et le Groupe Geysier inc. ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-04-0271 Adoption de résolution / PPCMOI / 117, rue Brabant / Construction d'une habitation unifamiliale jumelée / Lot 1 546 056 / Zone H1-515 / CCU n° 25-02-0011

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 117, rue Brabant;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction d'une habitation unifamiliale jumelée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 25-02-0011 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2025, mais sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT que le conseil estime qu'il y a lieu d'ajouter une condition relativement à l'ajout de maçonnerie au 2^e étage et désire que des suggestions soient faites au propriétaire afin d'éviter les risques d'inondation vu les chambres au sous-sol (prises électriques à 1 mètre du sol, etc.) et que les éléments de plomberie soient conçus de façon à être résilients aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 17 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 avril 2025 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis publié le 9 avril 2025, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire par écrit jusqu'au 17 avril 2025 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que la greffière a reçu trois demandes valides pour la zone concernée H1-515, alors que le nombre requis pour qu'une procédure d'enregistrement soit tenue afin de demander un scrutin référendaire est de 12;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue des zones contigües P2-505, H1-514, H1-516, H1-517 et H1-518;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (Règlement n° 1740), une résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale jumelée sur la propriété située au 117, rue Brabant, sise sur le lot 1 546 056, le tout tel que présenté au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Audrey Marois, arpenteur-géomètre, dossier M914-6, minute 2264, en date du 12 décembre 2024, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'un certificat de localisation partiel indiquant l'emplacement et la hauteur de la fondation soit fourni avant de permettre la construction de la structure;
- que la toiture soit de couleur gris pâle;
- qu'aucun revêtement de vinyle ne soit utilisé;
- que tous les bâtiments accessoires soient composés des mêmes matériaux que le bâtiment principal;
- que les pentes de toit aient un ratio maximal de 4 : 12;
- que de la maçonnerie soit ajoutée en façade avant sous les fenêtres du rez-de-chaussée et qu'elle se poursuive, à la même hauteur, sur les deux côtés du bâtiment jusqu'au matériau de composite de bois de couleur gris brume;
- que la maçonnerie des deux colonnes en façade soit prolongée jusqu'au toit;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

25-04-0272 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-08 / Nuisances (RMH 450) / Apiculture urbaine, îlot de biodiversité et dispositions diverses

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1781-08 modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de mettre à jour diverses dispositions notamment en ce qui concerne l'apiculture urbaine et les îlots de biodiversité et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

25-04-0273 Adoption de projet / Règlement n° 1275-329 / Zonage / Remplacement des normes d'implantation pour la sécurité des piscines résidentielles

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 1275-329 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer les normes d'implantation pour la sécurité des piscines résidentielles »;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

25-04-0274 Avis de motion / Règlement n° 1275-329 / Zonage / Remplacement des normes d'implantation pour la sécurité des piscines résidentielles

Le conseiller M. Luc Marsan donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer les normes d'implantation pour la sécurité des piscines résidentielles.

25-04-0275 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1775 / Plans et devis et surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aménagement d'une partie de la rue Chicoine, entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau, incluant tous les travaux connexes

Le conseiller M. Luc Marsan dépose le projet de règlement n° 1775 Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et les travaux d'aménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense de 15 437 000 \$ et un emprunt de 12 972 800 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

25-04-0276 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 10 avril 2025.

« ADOPTÉE »

25-04-0277 Proposition / Élaboration d'un plan de mobilité durable et intégrée

CONSIDÉRANT que les résultats du sondage sur la politique environnementale 2023-2027 qui s'est déroulé du 8 juillet au 28 août 2022 démontrent que la réduction des GES est une préoccupation importante pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2024, la Ville a adopté une politique et stratégie environnementale qui confirme son engagement clair pour le développement durable en y précisant que différents plans d'action et de gestion environnementaux y découlent pour cibler les actions concrètes à implanter en fonction de l'enjeu qui doit être traité;

CONSIDÉRANT l'importance de porter attention au développement durable dans les banlieues comme Vaudreuil-Dorion afin de favoriser l'équité sociale, la santé publique et l'efficacité économique;

CONSIDÉRANT qu'un plan de mobilité durable et intégrée est une stratégie à long terme visant à repenser et optimiser les systèmes de transport, en assurant un accès équitable à tous les usagers, en améliorant la fluidité de la circulation automobile pour réduire la congestion et optimiser les déplacements, tout en contribuant au développement économique local;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités au Québec ont déjà de tels plans, et que d'autres travaillent présentement sur leur élaboration, offrant plusieurs sources d'inspiration à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Chaire Mobilité et la Chaire de recherche du Canada sur la Mobilité des personnes de l'École polytechnique pourrait, par son expertise, apporter un soutien précieux lors de certaines étapes de l'élaboration d'un tel plan, notamment par un diagnostic précis des besoins de mobilité et l'accès à des outils *open-source* pour l'analyse des réseaux de déplacements sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la Fabrique des mobilités Québec (FABMO) est un Centre d'excellence en innovation ouverte sur les enjeux de mobilité qui offre de l'accompagnement dans l'utilisation de ressources méthodologiques et des communs afin de faciliter l'identification pour les collectivités de plus-value pour leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que le moment est opportun pour la Ville d'amorcer une démarche vers l'adoption d'un plan de mobilité durable et intégrée vu les analyses des déplacements effectuées par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), la refonte du réseau de transport en commun EXO en cours, l'ouverture de la station Anse-à-l'Orme du Réseau express métropolitain (REM) dans la prochaine année, la construction du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes et l'implantation de projets structurants sur notre territoire comme le nouvel hôpital régional;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entame les démarches vers l'élaboration d'un plan de mobilité durable et intégrée, s'inscrivant dans une approche collaborative et participative avec les parties prenantes;

QUE l'administration analyse la pertinence d'un partenariat avec la Chaire Mobilité, la Chaire de recherche du Canada sur la Mobilité des personnes ou la Fabrique des mobilités Québec, notamment pour le diagnostic des besoins et l'utilisation d'outils *open-source* permettant d'analyser les réseaux de déplacements sur notre territoire.

« ADOPTÉE »

25-04-0278 Proposition / Assujettissement au droit de préemption du lot 1 830 697 (route Harwood) pour fins d'espace naturel, public et parc

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), peut exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exception de ceux appartenant à un organisme public tel que défini par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 7 décembre 2022, du *Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption* sur le territoire de la Ville (Règlement n° 1830);

CONSIDÉRANT que l'exercice de ce droit est conditionnel à l'inscription préalable d'un avis d'assujettissement au registre foncier;

CONSIDÉRANT que l'objectif du conseil municipal, lors de l'assujettissement de lots au droit de préemption pour fins de parcs, d'espaces naturels et publics, est de se doter des moyens de préserver ces espaces afin que la Ville puisse les acquérir au bénéfice de la population;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du parc nature Harwood permettrait à la Ville de bonifier son réseau de parcs naturels et de préserver un milieu d'une grande valeur écologique et forestière;

CONSIDÉRANT que le secteur visé fait partie intégrante de la Trame verte et bleue proposée par la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et est ainsi reconnu comme un bois et corridor forestier métropolitain;

CONSIDÉRANT que la Politique environnementale 2018-2022 de la Ville identifie la préservation des milieux naturels et leur mise en valeur comme un objectif clé, et que cette orientation a été confirmée par les consultations publiques menées en juillet 2022 en marge de l'élaboration de la Politique environnementale 2023-2027, où les citoyens ont exprimé leur volonté de voir les milieux naturels et humides protégés en priorité;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour la Ville, d'obtenir un soutien financier via le Fonds pour les solutions climatiques et le Fonds de la nature du Canada afin de faciliter l'acquisition et la préservation de ces terrains si le conseil décide d'agir dans ce sens;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit inscrit au Registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption sur le lot 1 830 697 pour fins d'espace naturel, public et parc;

QUE cet avis d'assujettissement soit notifié aux propriétaires du lot visé;

QUE le Service du greffe et des affaires juridiques soit mandaté pour entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

25-04-0279 Période de questions – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

M^{me} Karine Lechasseur partage que la foire horticole de la Ville se tiendra du 9 au 11 mai à l'aréna municipal, où les citoyens pourront venir chercher du compost, copeaux de bois, arbustes et petits arbres et profiter de diverses activités. Il y aura aussi distribution du compost et des copeaux au parc-nature Harwood les 10 et 11 mai. Les citoyens doivent prendre rendez-vous pour les 9 et 10 mai, alors que c'est sans rendez-vous et jusqu'à épuisement des stocks pour le 11 mai. Elle invite les résidents de son district à aller au parc-nature Harwood.

M^{me} Jasmine Sharma fait un rappel concernant la causerie citoyenne qui se tiendra le 29 avril au Pôle municipal sous le thème *La mobilisation citoyenne : comment coconstruire nos milieux de vie*. Une conférencière de l'organisme Solon sera présente pour explorer les différentes façons de renforcer la participation citoyenne.

M. Gabriel Parent invite les citoyens au souper spaghetti organisé par le Club optimiste de Vaudreuil-Dorion et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel qui aura lieu le samedi 3 mai 2025 à la cafétéria du Centre culturel de la Cité-des-Jeunes.

M. Guy Pilon fait état de tout de toutes les activités et mesures que la Ville a mises en place pour le Jour de la Terre. De plus, il annonce que l'ouverture officielle de la bibliothèque au Pôle municipal est prévue le 26 mai prochain et que la bibliothèque actuelle sera fermée à compter du 5 mai. La population est aussi invitée à participer aux portes ouvertes qui se tiendront les 23, 24 et 25 mai.

25-04-0280 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

25-04-0281 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 47 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière